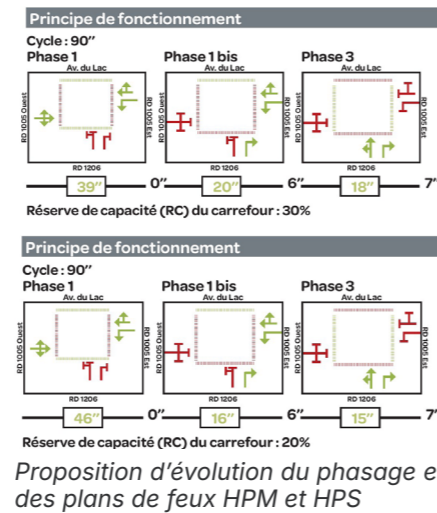


Mission d'optimisation de la régulation sur le carrefour RD1005/RD1206/rue du Lac au centre-ville de Douvaine



Cartographie du plan de circulation du périmètre impacté



Photos de la mise en place du test

Maître d'ouvrage

Commune de Douvaine (74)

Contact : Florence ALIPHAT, DST - 06 16 35 84 29

Descriptif de la mission

La commune de Douvaine souhaite développer les mobilités douces sur son territoire. Pour atteindre cet objectif, elle doit en premier lieu soulager les secteurs résidentiels et d'équipements publics de l'important trafic de transit qui s'y diffuse. Le trafic de transit y circule actuellement pour éviter le carrefour entre les voies principales RD1005 et 1206.

Arter a été missionné pour fluidifier ce carrefour afin de permettre un report du trafic depuis les secteurs résidentiels vers les routes départementales.

Après avoir réalisé un diagnostic, nous proposons de simplifier le carrefour du centre en passant en sens unique sortant sa branche nord. Cela nous permet de supprimer une phase de feu et une interphase et ainsi d'augmenter significativement le temps de vert sur les RD.

Nous réalisons trois types d'enquêtes avant et après la réalisation d'une phase de test : des comptages directionnels, des relevés de temps de parcours et des mesures de remontées de files d'attente.

Les résultats sont excellents, le trafic augmente significativement sur les RD, baisse dans les quartiers et les remontées de file sont fortement réduites. L'évaluation a permis d'apporter des corrections ponctuelles.

Le conseil municipal vote la pérennisation du projet et lance les études de projets pour le développement de pistes cyclables dans les secteurs résidentiels et d'équipements publics.

Modification du carrefour à feu du centre-ville

La ville souhaite apaiser les axes parallèles qui s'y croisent (notamment y réduire le trafic) pour y développer des infrastructures piétons et cyclables.

Le carrefour central de Douvaine, où se croisent l'Avenue du Lac (RD20), l'Avenue des Voiron (RD1206), la Rue du Centre et l'Avenue de Genève (RD1005), souffre depuis plusieurs années de files importantes aux heures de pointe. Cette saturation génère deux principales difficultés : elle perturbe l'accès au centre-ville et engendre des nuisances sonores et environnementales. Elle incite également certains usagers à emprunter des itinéraires parallèles aux routes départementales, souvent inadaptés et sensibles, notamment à proximité d'équipements publics.

Étude et préconisations

La municipalité, avec les services de la commune, a confié au bureau d'étude ARTER, spécialisé dans les mobilités, l'analyse des possibilités de fluidification de ce carrefour, dans le cadre du projet de requalification des voiries du secteur du Maisse.

Après des comptages et une analyse approfondie du fonctionnement du carrefour, ARTER a recommandé de mettre en sens unique l'Avenue du Lac dans le sens sortant. Cette modification permet de supprimer une phase de feu, augmentant ainsi le temps de feu vert pour les autres branches et réduisant significativement les bouchons.

À titre d'exemple, à l'heure de pointe du matin, le feu dans le sens Thonon > Genève était initialement au vert 36% du temps. Après suppression de la phase de feu, il reste au vert 57% du temps.

Test et résultats

La solution a été testée à partir de juin 2025. Quinze jours après sa mise en œuvre, de nouveaux comptages ont montré que :

- Les débits de véhicules ont augmenté de 8% sur la branche Thonon et de 30% sur la branche Genève le matin, et de 7% et 54% le soir.
- Les files d'attente ont diminué de 30 à 40% selon les heures et les branches.
- Les temps de parcours moyens ont été réduits de 14% le matin et de 11% le soir.

L'objectif d'amélioration de la fluidité du carrefour a donc été atteint.

Article du bulletin municipal



Cartographie descriptive de la signalisation à mettre en œuvre durant la phase de test



Réalisation de comptages avant et après la phase de test



Impacts et mesures complémentaires

La majorité du trafic venant de Chens-sur-Léman s'est correctement reportée sur le « barreau de la Barque » pour rejoindre l'Avenue de Genève, comme prévu. Cependant, certaines rues, notamment la rue du Manoir et la rue des Martyrs, ont subi un afflux inattendu.

Pour y remédier, des mesures complémentaires ont été mises en place :

- Réglementation en zone de rencontre (priorité aux piétons et cyclistes, limitation de vitesse à 20 km/h).
- Interdiction de tourner à gauche au débouché de la rue des Martyrs sur la RD1005.

La police municipale doit veiller au respect de ces nouvelles mesures.

Pérennisation et aménagements futurs

Le conseil municipal a décidé de pérenniser cette mesure, compte tenu de ses nombreux avantages. Des travaux d'aménagement qualitatifs de l'Avenue du Lac sont programmés pour 2026. Par ailleurs, l'aménagement du quartier au bénéfice des piétons, notamment en termes d'accessibilité, sera intégré dans une prochaine tranche de travaux.

MISSION
Expertises mobilités dans le cadre de projets d'aménagement

DATE
2025

ÉQUIPE
ARTER (mobilités)

CHEF DE PROJET ARTER
Guillaume ARNAUD

MONTANT MISSION ARTER
13 050€ HT